



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

**PLAN NATIONAL D'ACTION SUR L'EFFICACITE DE L'AIDE AU
DEVELOPPEMENT**

Avril 2008

Bilan des actions d'amélioration de l'efficacité de l'aide au Mali

La gestion des finances publiques au Mali, comme dans les autres Etats de la sous-région, a beaucoup souffert de la diversité des procédures des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs), qui conduit à une exécution extrabudgétaire du Budget Spécial d'Investissement (BSI). Cette pratique altère quelque peu la souveraineté des Etats qui n'arrivent plus à contrôler la prévisibilité des flux d'aides. Les conséquences sur les comptes nationaux et de ce fait sur le cadrage macro-économique sont néfastes.

Depuis le Consensus de Monterrey, la communauté des donateurs s'est engagée à aligner l'aide au développement sur les stratégies des pays partenaires, à œuvrer à l'amélioration des systèmes de ces derniers, à harmoniser en son sein les politiques et procédures en matière de coopération pour le développement.

En outre, d'autres déclarations et fora ont suivi : Rome, Marrakech, Paris et Hanoï pour donner un contenu à l'action entreprise depuis Monterrey. Des changements importants sont apparus dans l'attitude des PTFs. Certains se sont ainsi décidés à aller à l'aide budgétaire en privilégiant au préalable l'aide sectorielle pour tendre vers l'aide budgétaire globale.

Une ère nouvelle s'annonce et le Gouvernement du Mali, dans l'exercice de la responsabilité de la mise en œuvre des différentes réformes, est déterminé à coordonner ces actions et anticiper les évolutions futures. Nous avons ainsi imprimé une nouvelle dynamique à nos relations avec les PTFs, dans le nouveau contexte de l'amélioration de l'efficacité de l'aide. La présente communication porte sur le rappel du contexte, le bilan des actions entreprises et les perspectives.

I. RAPPEL DU CONTEXTE D'AVANT DECLARATION DE PARIS :

Cette période est caractérisée par une relative faiblesse dans la gestion de l'aide.

ENTRAVES A L'EFFICACITE DE L'AIDE :

L'une des principales causes de l'inefficacité de l'aide est la diversité des pratiques et procédures rendant complexe la gestion et le suivi des flux.

Vers la fin des années 1990, la nécessité d'un pilotage global de l'Economie et de la maîtrise nationale de l'aide s'est posée. Cela passe nécessairement par :

- une réelle volonté de simplification institutionnelle et de développement de la fonction économique dans le partenariat avec les donateurs ;
- une meilleure comptabilisation des flux de l'aide ;
- une réelle volonté de transparence des donateurs.

ACTIONS ENTREPRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE DE L'AIDE : LA REVUE DE L'AIDE ET LA TABLE RONDE DE GENEVE :

q Sous l'impulsion du Comité d'Aide au Développement (CAD), le Gouvernement du Mali a adhéré, dès 1996, **au processus de l'exercice de revue de l'aide.**

La Revue de l'aide conduite avec l'appui de l'OCDE a abouti aux conclusions ci-dessous :

- l'aide occupe une place importante dans l'économie malienne ;

- l'aide n'est pas coordonnée ;
- la conduite des actions d'aide est faiblement intégrée dans la gestion nationale ;
- l'aide est faiblement intégrée dans les circuits économiques nationaux ;
- le faible niveau d'information des populations sur l'aide.

q En juillet 1998 sur la base des conclusions sus-visées, le Gouvernement du Mali a mis en place :

- une **commission mixte Mali- Partenaires** pour diriger le processus de mise en œuvre de la réforme de l'aide ;
- deux **groupes de travail consultatifs**, l'un du côté malien, l'autre du côté des partenaires au développement ;
- un **Secrétariat conjoint** et un **comité technique** chargés de préparer et d'exécuter les décisions de la commission mixte.

Le comité technique et la commission ont élaboré un **programme de travail 1999- 2000** dont fut extrait un **programme prioritaire** fondé sur les objectifs suivants :

- clarification et simplification des mandats institutionnels des structures chargées de la gestion et de la coordination de l'aide ;
- harmonisation de la rémunération des prestations de service des personnels des projets et programmes (Perdiem, salaires et aides avantages) ;
- organisation d'une réunion de concertation entre les autorités maliennes et tous les partenaires au développement sur les stratégies et orientations à moyen terme du Mali afin de déterminer les priorités et de s'assurer que les partenaires s'inscrivent dans celles-ci ;
- expérimentation d'instruments originaux de coopération (fonds communs, procédures unifiées de passation des marchés etc.) dans le cadre du Programme Décennal de la Santé.

q Dans la poursuite de la recherche d'une plus grande efficacité de l'aide, le Gouvernement a manifesté sa volonté de renforcer le degré d'appropriation dans le processus de conception et de mise en œuvre des politiques publiques.

C'est dans ce cadre, qu'en mars 2002, le Gouvernement a adopté le **Cadre Stratégique pour la Lutte contre la Pauvreté (CSLP)** pour la période **2002-2006** qui est devenu la cadre unique de référence pour l'ensemble des politiques publiques au Mali.

q Une **Table Ronde des bailleurs de fonds** du Mali sur le CSLP a été organisée à Genève les 30 et 31 mars 2004.

Pour préparer cette Table Ronde de Genève, le Gouvernement du Mali a présenté un Rapport sur la gestion des Finances Publiques. Dans le domaine des dépenses publiques, les dispositions suivantes ont été mises en œuvre : l'adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaire, l'identification des dépenses de réduction de la pauvreté et l'adoption de Budget-Programmes et de Cadre de Dépenses à Moyen Terme.

L'objectif principal de la Table Ronde de Genève était de relancer le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires au plus haut niveau autour de la mise en œuvre du CSLP et de la réforme de l'aide afin de favoriser la mobilisation de ressources au service de cette stratégie. La Table Ronde devrait ainsi donner l'occasion au gouvernement et aux partenaires de s'accorder sur un agenda et sur les engagements.

En effet la mise en œuvre du CSLP a mis en exergue la problématique de **la gestion axée sur les résultats** (les indicateurs, leur pertinence et leur qualité), de **la capacité d'absorption**, de

l'harmonisation des politiques et des procédures des partenaires au développement et la nécessité impérieuse **d'évoluer vers l'appui budgétaire direct.**

Avec l'avènement de la Déclaration de Paris, le Gouvernement du Mali a noué avec les PTFs un dialogue qui a abouti à la mise en œuvre de certaines actions.

II. ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LA DECLARATION DE PARIS :

q Construction d'un Dialogue autour du CSLP :

Le processus de coordination de l'aide à réussi a faire accepter par les autorités nationales et l'ensemble de la communauté internationale la nécessité d'élaborer un cadre de référence unique qui bénéficiera de la mise en place de l'initiative de réduction de la pauvreté liée à la réduction de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

Le Décret définissant le **cadre institutionnel du CSLP** a été signé par le Premier ministre le 12 avril 2001. Ce cadre est composé comme suit :

- Un Comité d'Orientation ;
- Une Commission Mixte Mali-Partenaires au développement ;
- Un Comité Technique organisé en groupes thématiques ;
- Un Comité de Pilotage ;
- Un Secrétariat Technique ;
- Une Cellule Technique de Coordination.

Le CSLP 2002-2006 a été mis en œuvre et a fait l'objet d'évaluation à travers trois rapports et deux revues.

L'évaluation du CSLP (2002-2006) a conduit à la relecture en cours d'un nouveau cadre institutionnel pour la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007-2011. Le dialogue autour du CSLP s'est enrichi d'un dialogue autour des secteurs.

q Construction d'un Dialogue autour des secteurs :

En matière d'accords relatifs à l'appui budgétaire, le Gouvernement du Mali a mis en oeuvre une architecture à trois étages :

1. Un **accord-cadre** (c'est-à-dire général) concernant les appuis budgétaires dans leur ensemble et couvrant tous les types d'appui budgétaire (général et sectoriels), il fixe les principes généraux qui régissent l'appui budgétaire, notamment en matière d'engagements réciproques et de modalités de mise en œuvre.
2. Des **accords spécifiques** : un accord pour l'appui budgétaire général (en faveur du CSLP/CSCR) et autant d'accords qu'il y a d'appuis budgétaires sectoriels (santé et développement social, éducation et formation professionnelle, réforme de l'Etat, décentralisation...).
3. Des **accords bilatéraux** avec chaque PTF intervenant dans l'appui budgétaire (général ou sectoriel).

L'accord-cadre a été signé le 29 mars 2006 par sept PTFs (Banque africaine de développement, Banque mondiale, Commission européenne, Canada, France, Pays-Bas et Suède). La Belgique a adhéré le 2 février 2007.

Les accords spécifiques relatifs à deux appuis budgétaires sectoriels (éducation / formation professionnelle et santé / développement social), ont été signés le 19 juillet 2006 par les Pays-Bas.

Ont adhéré par la suite :

- à l'appui budgétaire sectoriel éducation / formation professionnelle : la Suède (23 novembre 2006), l'Agence Française de Développement (12 février 2007), le Canada (1^{er} mars 2007) et la Belgique (27 août 2007) ;
- à l'appui budgétaire sectoriel (santé / développement social) : la Suède (23 novembre 2006) et le Canada (1^{er} mars 2007).

Ces pays ont également signé les accords bilatéraux correspondant à ces deux appuis budgétaires sectoriels (ABS). La Banque mondiale contribue au financement des secteurs santé / développement social à travers un appui budgétaire général (crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté – CASRP).

L'accord spécifique relatif à l'appui budgétaire général (ABG) en faveur du CSCRIP a été signé le 7 juin 2007 par six PTF (Banque africaine de développement, Banque mondiale, Commission européenne, Agence Française de Développement, Pays-Bas et Suède).

Les accords spécifiques relatifs à deux appuis budgétaires sectoriels (réforme de l'Etat et décentralisation) sont en préparation.

Les montants inscrits dans le budget de l'Etat au titre des appuis budgétaires sectoriels se sont élevés à 47,2 milliards de francs CFA en 2006 ; 61,9 milliards en 2007 et 51,1 milliards en 2008 (provisoire).

L'appui budgétaire implique le recours aux procédures d'exécution budgétaire nationales. A ce titre, le Mali a mis en œuvre un Plan de modernisation de la gestion des finances publiques concerté avec les PTFs.

Le PAGAM/ GFP :

Afin de consolider l'efficacité, la transparence et la fiabilité de la gestion des Finances Publiques, le Gouvernement du Mali a adopté, en **avril 2005**, un **Plan d'Actions Gouvernemental d'Amélioration et de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP)**. En juillet 2007, ont été annexées à ce plan de nouvelles actions résultant des recommandations de l'exercice d'évaluation de performance des finances publiques (exercice PEFA) réalisé au 4^{ème} trimestre 2006 et celles de l'audit conduit par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD).

Le PAGAM/GFP a été construit **autour de cinq axes** : (i) l'amélioration de la qualité de la préparation et de l'exécution du budget, (ii) le développement de l'efficacité des administrations fiscales et financières, (iii) l'intégration des financements extérieurs aux procédures budgétaires nationales, (iv) l'accroissement de l'efficacité et de la transparence des procédures de passation des marchés publics, et (v) le renforcement de la gouvernance et de la transparence.

□ Organisation des Partenaires au Mali :

La problématique de l'organisation formelle des PTF au Mali s'est véritablement posée avec l'exercice pilote de revue/réforme de l'aide de 1996. En effet, cet exercice a conduit à l'époque les PTFs à s'organiser autour d'un mécanisme structuré autour d'un secrétariat conjoint à

l'harmonisation, deux groupes de travail (un du côté des PTF et un du côté du Gouvernement) et une commission mixte Mali-Partenaires au Développement (instance de pilotage du processus).

Avec l'avènement du CSLP 2002-2006, l'organisation des PTF s'est améliorée de façon significative dans trois directions :

1. participation au fonctionnement des mécanismes institutionnels du CSLP à travers notamment la Commission Mixte Mali Partenaires au Développement élargie à l'ensemble des PTF, le Comité de Pilotage, les groupes thématiques ;
2. l'instauration de système de chef de file des Partenaires tournant alternativement entre un bilatéral et un multilatéral ;
3. la mise en place de groupes de travail organisés autour de secteurs de développement.

Avec le CSCRP (2007/2011), les PTFs ont renforcé leur coordination en mettant en place un Pool technique et en recentrant leur appui autour des quatre groupes CSCRP et huit thèmes de travail (développement rural, secteur privé et micro finances, décentralisation/développement institutionnel, justice, éducation, santé, eau et assainissement, finances publiques et appuis budgétaires) et trois groupes transversaux (environnement/gestion des ressources naturelles, genre, VIH/Sida).

q **Réalisation d'une Enquête avec les Partenaires Techniques et Financiers :**

Dans la recherche des objectifs de la Déclaration de Paris, le Gouvernement du Mali, la Mission de Coopération et de Développement de la Présidence de la République et les PTF ont réalisé en Août 2006 une enquête sur les niveaux des 12 indicateurs pertinents de la Déclaration de Paris pour notre pays. Les résultats de l'enquête ont révélé par axe les constats suivants:

- Appropriation: faiblesse des liens entre le budget et le document stratégique pays;
- Alignement: capture insuffisante de l'aide par les systèmes de gestion du pays;
- Harmonisation: limitation à deux secteurs (Education, Santé);
- Gestion par les résultats: données insuffisantes et faible coordination de l'usage;
- Responsabilité mutuelle: aucun mécanisme formel.

Cette enquête a permis d'évaluer ces indicateurs, d'établir les défis à relever et d'identifier les actions prioritaires à mettre en oeuvre, notamment :

- l'amélioration du processus budgétaire et du système de gestion des finances publiques en vue d'une utilisation croissante, par les donateurs, des procédures nationales,
- la généralisation des pratiques des appuis budgétaires.

q **Elaboration du plan d'action 2007-2009 :**

Un projet de plan d'action a été établi qui prend en compte les différents défis et actions prioritaires identifiés par l'enquête réalisée. L'examen de ce projet de plan d'actions a donné lieu à de nombreuses réunions avec les Ministères concernés et les Partenaires Techniques et Financiers.

Le **Plan d'Action**, adopté par le **Conseil des Ministres en avril 2007**, a été élaboré dans un cadre participatif avec l'apport des différents acteurs et a également bénéficié de l'expertise d'une mission de la Banque Mondiale qui s'est déroulée au cours du mois de janvier 2007.

Il s'articule **autour des cinq axes de la Déclaration de Paris** : -Appropriation- Alignement- Harmonisation- Gestion axée sur les Résultats- Responsabilité mutuelle.

Pour chaque axe du plan, il a été identifié des actions, des indicateurs de suivi et source de vérification, l'organisme responsable et le calendrier de mise en œuvre.

Pour le pilotage du plan d'action, il a été mis en place un **Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide** comprenant les Départements et services qui ont œuvré à l'élaboration dudit plan.

La Cellule CSLP assure le Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide en vue de créer une synergie entre les objectifs du CSCR 2007- 2011 et ceux de la Déclaration de Paris visant l'harmonisation de l'aide à l'horizon 2010.

Les Partenaires Techniques et Financiers ont, de leur côté, créé un **Pôle Technique chargé de l'harmonisation de l'aide** et du suivi du plan d'action en liaison avec le Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide

Le Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide et le Pôle Technique ont élaboré un programme d'activités pour le reste de l'année 2007. En outre une évaluation conjointe sera réalisée visant à mesurer l'évolution des comportements et des pratiques depuis l'adoption de la Déclaration de Paris par le Mali et ses partenaires.

Le champ de l'évaluation porte sur les résultats des activités des deux parties, le Mali et les partenaires au développement, la pratique de l'aide et en particulier dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris dans son ensemble. Au delà de ces examens et de cette appréciation globale, une attention particulière sera portée sur les secteurs suivants :

- l'éducation,
- l'eau,
- la décentralisation, la déconcentration et la réforme de l'Etat.

En 2008, toujours avec l'appui du CAD, une seconde enquête sera effectuée pour mesurer les progrès accomplis.

q **Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris :**

- Le Mali achève avec l'appui du PNUD le **Plan Décennal de réalisation des OMD (2006-2015)** qui déterminera le plan opérationnel du CSCR. Les interventions des PTFs pourront ainsi mieux s'aligner sur les priorités définies dans cette stratégie.
- L'atelier sur la **Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP)** tenu à Bamako en septembre 2007 confirme cette adhésion des PTFs.
- L'adhésion des PTFs aux Accords d'Appui Budgétaire atteste de leur confiance grandissante aux procédures nationales de gestion budgétaire.
- L'amélioration du dialogue entre les PTFs eux-mêmes, entre les PTFs et le Gouvernement a abouti à la réalisation en Septembre 2007, de la **1^{ère} Revue Budgétaire Conjointe** Mali-Partenaires sur le Budget 2007 et le projet de Loi de Finances 2008.

Cela a contribué au partage des informations entre le Gouvernement et les PTF.

Cependant malgré les avancées enregistrées au niveau du processus, des défis restent à relever au niveau des donateurs et des Pays bénéficiaires.

III. PERSPECTIVES :

Au niveau des Pays donateurs :

- Respecter les engagements pris;
- Privilégier la division du travail pour une meilleure complémentarité des actions ;

- Renforcer la coopération déléguée en réduisant le nombre des acteurs ;
- Réduire les missions en privilégiant les missions conjointes ;
- Entente des PTFs sur la matrice des mesures (indicateurs/déclencheurs) ;
- Accroître le rôle des agences d'aide sur le terrain ;
- Suivre les engagements pris.

Au titre des Gouvernement malien :

- Renforcer la gouvernance ;
- Obligation de rendre compte ;
- Diffuser l'information budgétaire et sur l'aide ;
- Associer le Parlement et la Société Civile au processus de l'harmonisation de l'aide ;
- Créer un cadre de concertation Gouvernement/ Société Civile ;
- Décliner le CSCRP en programmes pour une meilleure budgétisation des priorités à travers le CBMT et les CDMT ;
- Revoir à la baisse la liste des indicateurs du CSCRP ;
- Assurer un mécanisme de suivi des indicateurs de progrès ;
- Suivre les engagements réciproques ;
- Mettre en œuvre le programme d'activités du Secrétariat à l'harmonisation de l'aide pour l'année 2008 ;
- Assurer le renforcement des capacités particulièrement en matière de statistiques par la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique (SDS).

CONCLUSION :

Le processus de l'alignement et de l'harmonisation de l'aide a créé un élan au niveau du Pays qui doit être mis au service de la lutte contre la pauvreté et avec comme corollaire l'amélioration de la gouvernance.

Pour l'ancrage du processus, la confiance et le dialogue sont nécessaires pour renforcer la capacité et la synergie entre les différents acteurs : Gouvernement, Société Civile, Partenaires Techniques et Financiers. Cela passe nécessairement par la diffusion d'une information fiable et accessible portant sur la gestion des finances publiques, le cadre macroéconomique et l'utilisation de l'aide.

Enfin, la mise en œuvre de la Déclaration de Paris nécessite de la part de tous les acteurs une prise de responsabilité pour une meilleure gestion concertée des risques et une bonne préparation pour le Forum d'Accra.

Plan national d'action sur l'efficacité de l'aide au développement

Axe N°1 Appropriation (indicateur 1)

Objectifs de la Déclaration de Paris	Cible portant sur les objectifs		Actions	Indicateurs de suivi et source de vérification	Responsables	Calendrier
	2005	2010				
Indicateur 1 Le Mali dispose d'une stratégie de développement opérationnelle	C	A	1.1. Adopter le CSCRP	Document diffusé	Gouvernement,	décembre 2006
			1.2 Le Gouvernement annexe au projet de Loi des Finances le rapport de mise en œuvre du CSCRP.	Loi des Finances	MEF	chaque année à partir du projet de L d F 2008
			1.3. Généraliser les CDMT à tous les ministères et/ ou les secteurs	CDMT opérationnels dans 4 ministères en 2008	DGB, ministères sectoriels	permanent
			1.4. Assurer la cohérence entre le CSCRP, les programmes, les CDMT et le Budget de l'Etat	CSCRP Loi de Finances	DGB, Cellule CSLP, Ministère Plan, ministères sectoriels	permanent
			1.5. Harmoniser les différentes revues sectorielles avec le CSCRP : santé, éducation, finances publiques, décentralisation et Programme de Développement institutionnel ; (<i>Calendrier, méthodes</i>) et les aligner sur le calendrier budgétaire	Calendrier des revues	PTF, Gouvernement	mars/ avril/ 2007

			1.6. Revoir et réduire le nombre des indicateurs de suivi-évaluation consensuels du CSLP seconde génération	Liste officielle	ODHD : Cellule CSLP, DNSI, DGB, DNPD	avril 2007
			1.7. Organiser une concertation entre le secrétariat (Gouvernement) et les PTF sur les questions macro-économiques, de finances publiques,...	Organisation de ces concertations selon un rythme mensuel.	Gouvernement, PTF	avril 2007

Axe N°2 Alignement (indicateurs 2 à 8)

Objectifs de la Déclaration de Paris	Cible portant sur les objectifs		Actions	Indicateur de suivi et source de vérification	Responsables	Calendrier
	2005	2010				
Indicateur 2 Système national de la gestion des Finances Publiques fiable	4	4,5	2.1 Mettre en œuvre des actions prévues au niveau du cadre logique du PAGAM/GFP	Indicateurs du Cadre logique du PAGAM/GFP Rapports PEFA	MEF, CARFIP	Permanent
			2.2 Tenir régulièrement des réunions statutaires du comité technique du PAGAM/GFP	Trois réunions statutaires tenues par année	MEF, PTF	Chaque quadrimestre
Indicateur 3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	55%	85%	3.1 Les donateurs alignent leurs programmes de coopération avec le CSCRP et plus particulièrement avec les CDMT sectoriels. Un effort sera fait pour inciter les donateurs hors OCDE, y compris les fonds globaux	Accroissement du nombre de programmes alignés sur le CSCRP	MEF, MAE, PTF	Permanent
			3.2 Mettre en place un cadre d'appui budgétaire général commun : matrice commune, mission conjointes, décaissement concerté	Document signé par les PTF et le gouvernement Base de données au MEF	MEF, MPAT, MATCL, PTF	4ème trimestre 2007
			3.3 Les PTF s'engagent à s'inscrire dans une programmation triennale et passent une Convention de Financement avec le	Base de données (voir 4.1)	MEF, MPAT, MATCL, MAECI, PTF	Permanent

			Gouvernement. Le MEF reçoit une copie de toutes les conventions signées.			
Indicateur 4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	14%	50%	4. 1 Créer un dispositif de suivi de l'aide extérieure en unifiant le système national de données sur l'aide L'aide des nouveaux donateurs hors OCDE, y compris les fonds globaux, y sera intégrée	Base de données unifiée, fonctionnelle et disponible Rapport sur la coopération au développement	MPAT, MEF, MAECI, MATCL	1 ^{er} trimestre 2008
			4.2 Publier les résultats des enquêtes annuelles conjointes (OCDE, Gouvernement, PTF) et les travaux de programmation des groupes thématiques conjoints sur un site Internet à créer	Résultats des enquêtes et des travaux des groupes thématiques Groupes fonctionnels Site Internet opérationnel	Secrétariat HA	1 ^{er} trimestre 2008
			4. 3 Coordonner les appuis institutionnels en inventoriant les besoins en renforcement de capacités de programmation et de suivi et de les articuler avec les projets d'appui institutionnel existants (PDI, PAGAM/GFP.).	Plan de formation et de renforcement des capacités	Secrétariat HA, MPAT, CDI, PTF	2eme trimestre 2008
Indicateur 5 a) Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	21%	47%	5.1 Voir actions du point 2 .1	Pourcentage des donateurs utilisant les systèmes nationaux de gestion des finances publiques	MEF, PTF	Permanent
			5.2 Validation, par le Comité technique PAGAM/GFP, des résultats du programme impliquant une appréciation de la qualité de la gestion des Finances Publiques dans le pays.	PV du Comité technique du PAGAM/GFP et production d'un rapport de l'exercice PEFA tous les deux ou trois ans	MEF, PTF	Validation PEFA en janvier 2007; prochain exercice en 2009
Indicateur 5 b) Utilisation des systèmes	--	90%	5.3 Voir actions du point 2.1	Pourcentage des donateurs utilisant les systèmes nationaux de passation des marchés	MEF, PTF	Permanent

nationaux de passation des marchés						
			5.4 Les PTF s'engagent à passer à l'approche programme par l'appui budgétaire (général ou sectoriel) lorsque les conditions de base et autres préalables identifiées de concert avec le Gouvernement sont réunies	Taux d'AB par rapport à l'aide totale Proportion des aides gérées par les procédures nationales	PTF, Gouvernement	Permanent
Indicateur 6 Renforcer les capacités en évitant les structures de mise en œuvre parallèles	73	24	6.1 Réduire le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets (PIU) : - inventorier secteur par secteur les différentes PIU, - mettre en œuvre une stratégie secteur par secteur pour supprimer ou transformer ces PIU	Nombre d'unités existantes	PTF, Gouvernement	Permanent
			6.2 Accroître le nombre de SWAPs (approche sectorielle), de paniers communs de financement et de coopérations déléguées	Nombre de SWAPs, de paniers communs et d'accords de coopérations déléguées	MEF, ministères sectoriels, PTF	Permanent
Indicateur 7 L'aide est davantage prévisible	72%	86%	7.1 Les PTF et le Gouvernement s'accordent sur une programmation triennale des flux financiers selon un format établi par le Secrétariat de l'harmonisation de l'aide. Les donateurs hors OCDE et les fonds globaux y sont intégrés.	Programmation pluriannuelle des appuis Accords cadre et spécifiques	MEF/DGB, MPAT, MAECI, PTF	1 ^{er} trimestre 2007
			7.2 Les PTF s'engagent à fournir chaque année leurs prévisions de financement sur trois ans, en avril de chaque année, pour permettre leur prise en compte dans les CDMT et le budget.	Rapport annuel	DGB, MPAT, MAE, PTF	Permanent
			7.3 Voir 4.1 : Mettre en place une base de données qui intègrent les chiffres des flux financiers effectivement décaissés par les donateurs et des flux financiers reçus par le	Base de données unifiée, fonctionnelle et disponible Rapports trimestriels produits	DGB, MPAT, MATCL, MAECI, PTF	1 ^{er} trimestre 2008

			Gouvernement. Elle est constituée sur la base des rapports d'exécution financière. Le Gouvernement et les PTF produisent leurs rapports sur une base trimestrielle.	par le Gouvernement et les PTF		
			7.4 Les PTF décaissent en conformité avec les prévisions.	Base de données (cf 4.1, 7.3)	PTF	Permanent
			7.5 Le Gouvernement et les PTF rendent possible le décaissement de l'appui budgétaire multi - bailleurs dans le premier trimestre de l'année fiscale ou en juin au plus tard.	Base de données (cf. 4.1, 7.3)	MEF, PTF	A partir du 2008
Indicateur 8 L'aide est non liée	78%	90%	8. 1 Inventorier la situation actuelle (enquête).	Enquête réalisée Données disponibles	Secrétariat HA, PTF	2eme trimestre 2007
			8.2 Privilégier l'utilisation des systèmes d'appel d'offres non liés dans les nouvelles conventions de financement	Conventions de financement Evaluation annuelle	MEF, PTF	Permanent

Axe N°3_Harmonisation (indicateurs 9 à 10)

Objectifs de la Déclaration de Paris	Cible portant sur les objectifs		Actions	Indicateur de suivi et source de vérification	Responsables	Calendrier
	2005	2010				
Indicateur 9 Utilisation des procédures ou dispositifs communs	45%	66%	9.1 Elaborer une stratégie commune d'assistance au pays, basée sur les priorités du pays. Cette stratégie se base sur les principes de la division de travail et de la coopération déléguée, en appréciant l'avantage comparatif de chaque donateur.	Plans cadres d'assistance des PTF	Secrétariat HA, PTF	Stratégie finalisée en 2009
			9.2 Harmoniser les barèmes de per diem et d'indemnités du Gouvernement et des bailleurs en faisant une relecture de l'arrêté en question.	Projet d'un nouveau décret définissant un barème commun	Gouvernement, PTF	3ème trimestre 2008
			9.3 Favoriser la participation des donateurs aux processus budgétaire (lettre de cadrage, CDMT, etc.).	Nombre de PTF participants au processus budgétaire	Secrétariat HA, DGB, PTF	Permanent
			9.4 Favoriser la coopération déléguée dans les négociations bilatérales	Nombre de conventions de coopération déléguée augmente	MEF, MAECI, ministères sectoriels, PTF	Permanent

			<p>9.5 Simplifier les procédures des PTF afin de réduire les coûts de transactions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Gouvernement et les PTF élaborent secteur par secteur, en s'appuyant sur les groupes thématiques fonctionnels, un plan d'harmonisation et de simplification des modalités d'intervention et des procédures : paniers communs, missions conjointes, déclencheurs conjoints, conventions communes. - Etablir un inventaire de l'ensemble des documents relatifs aux politiques et procédures d'aide en vigueur chez les donateurs. 	<p>Application du plan d'harmonisation et de simplification</p> <p>Nombre de paniers communs, de missions conjointes, de déclencheurs conjoints, de conventions communes</p>	MEF, PTF	Plan élaboré au 4ème trimestre 2007
			9.6 Etablir une note sur les bonnes pratiques afin de capitaliser les expériences acquises.	Note élaborée	Secrétariat HA	1 ^{er} trimestre 2009
			9.7 Privilégier les mécanismes de gestion financière du pays .	Convention de financement	PTF	Permanent
			9.8 Mettre l'accent sur le renforcement des pouvoirs de décision des agences de coopération locales.	Nombre d'agences décentralisées	PTF, Gouvernement	Permanent
Indicateur 10.a Encourager les missions conjointes	13%	40%	10.1 Le Gouvernement et les PTF s'accordent sur le principe qu'il n'aura pas de missions dans la période de préparation du budget.	15 mai – 15 septembre	PTF, Secrétariat HA	A partir de 2008
			10.2 Chaque groupe sectoriel / thématique fixe des règles déterminant les missions devant être conjointes, puis établit deux fois par an un calendrier prévisionnel des missions et identifie l'ensemble des missions pouvant être réalisées conjointement sur la base de ces règles.	Plan par secteur	PTF	A partir du mi-2007

			10.3 Les calendriers de missions sont mis en ligne [site Web créé au point 4.2] et mis à jour trimestriellement.	Site internet	Secrétariat HA	A partir du 4eme trimestre 2007
			10.4 Les PTF s'organisent pour que le chef de file puisse parler au nom des autres membres du groupe thématique ou sectoriel.	Décision des PTF	PTF, Commission mixte	A partir du 3eme trimestre 2007
Indicateur 10.b Encourager les analyses conjointes	32%	66%	10.5 Chaque groupe thématique de la Commission Mixte établit un calendrier prévisionnel des études et autres travaux analytiques prévus pour les années 2007 et 2008. Les Td R et les rapports des études sont discutés dans ces groupes.	Réunions des groupes thématiques Publication des Td R et calendrier	PTF, Commission mixte.	A partir du 3eme trimestre 2007

Axe N°4 _Gestion Axée sur les Résultats (indicateur 11)

Objectifs de la Déclaration de Paris	Cible portant sur les objectifs		Actions	Indicateur de suivi et source de vérification	Responsables	Calendrier
	2005	2010				
<i>Indicateur 11</i> Cadres orientés vers les résultats	D	B	11.1 Elaborer les CDMT	Quatre CDMT opérationnels en 2008	DGB / Ministères sectoriels	Permanent
			11.2 Renforcer les capacités d'élaboration des CDMT et d'utilisation de la méthode GAR.	Nombre de CDMT élaborés	Cellule CSLP, DGB, PAGAM, ministères sectoriels, PTF	A partir du 2007
			11.3 Elaborer une méthode d'évaluation commune pour la revue CSCRП et les revues sectorielles qui fait le lien entre les ressources utilisées et les résultats acquis.	Méthode d'évaluation approuvée	Cellule CSLP, PTF	1 ^{er} trimestre 2007
			11.4 Evaluer et améliorer la collecte des informations statistiques.	Etat de la base Malikunafoni	MPAT, DNSI	A partir du 2eme trimestre 2007
			11.5 Utiliser les conclusions des revues annuelles conjointes sectorielles et globales y compris celles des finances publiques pour ajuster les CDMT.	Revue conjointes réalisées Les différents rapports des revues et les nouveaux CDMT sont mis sur le site-web.	Gouvernement/ PTF	A partir de la fin 2007

Axe N°5 Responsabilité Mutuelle (indicateur 12)

Objectifs de la Déclaration de Paris	Cible portant sur les objectifs		Actions	Indicateur de suivi et source de vérification	Responsables	Calendrier
	2005	2010				
Indicateur 12 Responsabilité mutuelle			12.1 Formaliser le Secrétariat de l'Harmonisation de l'Aide	Texte adopté	Gouvernement	2007
			12.2 Faire fonctionner le mécanisme de la Commission mixte sous tutelle de laquelle les quatre groupes thématiques et les groupes sectoriels opèrent.	Comptes rendus des réunions	Secrétariat HA, PTF, ministères sectoriels.	
			12.3 Définir les besoins en assistance du Secrétariat HA et du mécanisme de la Commission mixte.	Programme d'assistance	Secrétariat HA. PTF	mars 2007
			12.4 En utilisant la méthode de l'OCDE, mettre en place un dispositif d'évaluation conjointe de ce plan d'action : - atelier de discussion de la méthode et en particulier de la définition des critères. - par la suite évaluer conjointement et annuellement les efforts entrepris par le Gouvernement et les PTF dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.	Définition commune Evaluation disponible Atelier de restitution organisé	Secrétariat HA, Pôle Technique	Atelier de discussion au cours du 1 ^{er} trimestre 2007 Chaque 1 ^{er} trimestre sur l'année écoulée à partir du 2008
			12.5 Partager les résultats de l'évaluation annuelle avec la société civile et le Parlement.	Note informative Atelier de restitution	Secrétariat HA	A partir du 2008
			12.6 Réajuster le plan d'action annuellement au regard des résultats de l'évaluation et de l'état d'avancement.	Plan d'action réajusté	Secrétariat HA, PTF	A partir de 2008

